ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Maire de St Pierre des Corps,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 92-849 du 28 août 1992 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 15/04/2022,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent social principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	ldentité de l'agent	Date d'avancement
1	VAIDIE MAGALI	01/07/2024

•	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	2	0
Inscrits	1	0

<u>Article 2</u>: Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à St Pierre des Corps, le 20 juin 2024 Pour Le Maire, L'adjointe déléguée Eloïse DRAPEAU

Le Maire,

o certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

o informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.